

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 21 septembre 2015, à 16 h 30**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet

Les conseillers: Caroline Huot, Larry Boismenu, Jacques de Foy, Raymond Brazeau.

Sont absents les conseillers Hugo Bondu et Stéphane Poirier.

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

237-09 -2015

Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance extraordinaire à 16 h 32.

ADOPTÉE

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits au code municipal et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

238-09 -2015

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
21 SEPTEMBRE 2015**

01. Ouverture de la séance
02. Avis de convocation
03. Lecture et adoption de l'ordre du jour
04. Contrat à monsieur Jacques Léonard pour l'abattage d'arbres
05. Demande au Ministère des Transports du Québec pour la réfection de la Route 311 secteur Lac-du-Cerf
06. Demande au Ministère des Transports du Québec pour le drainage des égouts pluviaux
07. Mandat à M^e Marc Boudreau – négociation avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Lièvre Sud (CSN) Section Municipalité de Lac-du-Cerf dans le dossier de l'employé # 18

- 08. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Pertinence pour la municipalité de louer la superficie non aménagée du Bloc B du quai public
- 09. Envoi d'une résolution d'insatisfaction au Service d'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance.

ADOPTÉE

239-09-2015

Contrat à monsieur Jacques Léonard pour l'abattage d'arbres sur le lot 29C-1, rang 9, Canton de Dudley

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur Jacques Léonard à procéder à l'abattage d'arbres sur le lot 29C-1, rang 9, Canton de Dudley, suite à l'entente qui sera signée par Monsieur Gilles Huberdeau, président de la compagnie 9184-7616 Québec Inc. et la Municipalité de Lac-du-Cerf nous autorisant à procéder audits abattages d'arbres sur le lot 29C-1, rang 9, Canton de Dudley puisque la compagnie s'engage à donner ledit terrain à la Municipalité de Lac-du-Cerf pour y aménager un refuse pour le ski de fond et la raquette ainsi qu'un stationnement. Monsieur Jacques Léonard effectuera les travaux pour la municipalité de Lac-du-Cerf et en paiement du travail effectué il conservera les arbres abattus.

ADOPTÉE

240-09-2015

Demande au Ministère des Transports du Québec – Réfection de la Route 311, secteur Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT que la Route 311, secteur Lac-du-Cerf, a besoin d'être rénovée;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le Ministère des Transports du Québec procède seulement à du rapiéçage manuel;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile l'hiver de procéder au déneigement de la Route 311 étant donné la détérioration de la chaussée;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf juge primordial que les contribuables et les usagers bénéficient d'une route en bon état;

CONSIDÉRANT que la glissière de sécurité et une partie de la surface de la Route 311 s'affaissent et s'érodent de plus en plus vers la rivière du Lièvre par une dégradation progressive juste avant d'arriver au chemin Gougeon (direction Notre-Dame-de-Pontmain);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à madame Sylvie Laroche, directrice territoriale des Laurentides-Lanaudière du Ministère des Transports du Québec :

QUE la réfection de la Route 311, secteur Lac-du-Cerf, soient priorisés dans leur planification à court terme, et ce, afin de permettre aux usagers de la route de bénéficier d'une route sécuritaire et adéquate.

QUE le rehaussement et la rénovation de la glissière de sécurité soient priorisés dans leur planification à moyen terme, et ce, afin d'éviter que la chaussée et la glissière de sécurité s'affaissent et s'érodent dans la rivière du Lièvre.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir ladite résolution en copie conforme à monsieur Mario Hamel, chef de Centre de services de Mont-Laurier et à monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle.

ADOPTÉE

241-09-2015

Demande au Ministère des Transports du Québec – Aménagement de bassins de rétention pour le drainage des égouts pluviaux

CONSIDÉRANT que les eaux des égouts pluviaux de la route 311 se déversent directement dans le grand lac du Cerf;

CONSIDÉRANT que dernièrement le Ministère des Transports du Québec a procédé à des travaux de creusage de fossés à la sortie du village (en direction de Kiamika) et qu'il a été constaté que de la terre desdits fossés se retrouve dans les égouts pluviaux et se déverse directement dans le grand lac du Cerf;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial pour les membres du conseil de protéger notre lac qui est la richesse de notre municipalité ainsi que l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à madame Sylvie Laroche, directrice territoriale des Laurentides-Lanaudière du Ministère des Transports du Québec de planifier, à très court terme, l'aménagement de bassins de rétention, et ce, afin que l'eau des égouts pluviaux ne se déverse plus directement dans le grand lac du Cerf et de planifier très rapidement de revêtir de gazon lesdits fossés.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir ladite résolution en copie conforme à monsieur Mario Hamel, chef de Centre de services de Mont-Laurier et à monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle.

ADOPTÉE

242-09-2015

Mandat à M^e Marc Boudreau de la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats – Négociation avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Lièvre-Sud –CSN – Dossier de l'employé numéro 18

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf donne le mandat à Me Marc Boudreau, de la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats, de négocier, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, et de poser tout acte professionnel accessoire et connexe, avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Lièvre-Sud –CSN dans le dossier de l'employé numéro 18 suite au grief déposé par le Syndicat le 15 septembre 2015.

ADOPTÉE

243-09-2015

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Pertinence pour la municipalité de louer la superficie non aménagée du Bloc B du quai public

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qu'il est pertinent pour la municipalité de louer la superficie non aménagée du Bloc B incluant la passerelle et en y ajoutant les remplissages de chaque côté.

ADOPTÉE

244-09-2015

Envoi d'une résolution d'insatisfaction au Service d'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la direction de la MRC d'Antoine-Labelle que les membres du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf sont insatisfaits du travail effectué par le Service d'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle lors du dernier dépôt de rôle triennal, car plusieurs citoyens ayant déposé des plaintes au Tribunal administratif du Québec (TAQ) ont eu gain de cause et que cela occasionne un préjudice sérieux aux citoyens ainsi qu'à la Municipalité en perdant des sommes d'argent substantielles, de l'ordre de plus de 100 000\$ de baisse pour certaines propriétés, causant ainsi des pertes d'argent nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité et qui pourront engendrer une hausse de la taxe foncière pour l'année 2016.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

245-09 -2015

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 17 h 02.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maire